

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit: WGP 105**

· **UFI:** MCF0-Q01H-4007-9VMS

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
voir l'article 16

· **Emploi de la substance / de la préparation** Enduit d'empregnation

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

WestWood Kunststofftechnik AG
Schürmatt 10
CH-8964 Rudolfstetten
Tel.: +41 56 649 24 24
Fax: +41 56 649 24 29
Internet: www.westwood-ch.com

· **Service chargé des renseignements:**

La sécurité des produits
M. Wegner
Fon: +49 5702 83 92 145
Email: sdb@westwood.de

· **Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Tel.: 145 / 24h
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
les cas non urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

Nom du produit: WGP 105

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate d'éthyle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

· **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	50-100%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	10-25%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

(suite page 3)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

Nom du produit: WGP 105

(suite de la page 2)

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine
Etourdissement
Sensibilisation cutanée
Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction, mousse.
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NO_x)

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.



Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

Nom du produit: WGP 105

(suite de la page 3)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Seuls les équipements anti-explosion.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir à l'abri de la chaleur.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le bidon d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.

max. 30 ° C Température de stockage

Stockage nécessaire dans un local collecteur.

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Revêtement de construction ou d'étanchéité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****141-78-6 acétate d'éthyle (50-100%)**

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1460 mg/m³, 400 ppm

Valeur à long terme: 730 mg/m³, 200 ppm

SSc;

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (10-25%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm

Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

SSc;

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

Nom du produit: WGP 105

(suite de la page 4)

112945-52-5 Synthetische, amorphe, pyrogene Kieselsäure (2,5-10%)

TWA (Suisse) | Valeur momentanée: 4 mg/m³

· DNEL

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DNEL (population)	4,5 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL	63 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	37 mg/m³ (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (travailleur)	1.468 mg/m³ (Acute - local effects)
		1.468 mg/m³ (Acute - systemic effects)
		734 mg/m³ (Long-term - systemic effects)
		734 mg/m³ (Long-term - local effects)
	DNEL (population)	734 mg/m³ (Acute - local effects)
		734 mg/m³ (Acute - systemic effects)
		367 mg/m³ (Long-term - systemic effects)
		367 mg/m³ (Long-term - local effects)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	DNEL (population)	1,67 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL (travailleur)	153,5 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (travailleur)	275 mg/m³ (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	33 mg/m³ (Long-term - systemic effects)

· PNEC

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC	0,22 mg/kg (sol)
	0,34 mg/kg (sédiment)
PNEC	0,26 mg/l (eau)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

PNEC	0,0635 mg/l (L'eau de mer)
	0,635 mg/l (eau douce)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact avec les yeux.

Protection respiratoire:

Assurer une bonne ventilation.

A l'intérieur et en cas de dépassement des valeurs limites Utiliser un appareil respiratoire autonome : type de filtre A1, à fortes concentrations A2, en cas d'exposition intensive ou prolongée utiliser un appareil respiratoire autonome.

(suite page 6)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

Nom du produit: WGP 105

(suite de la page 5)

L'utilisation de la hotte de protection respiratoire est recommandée car ne portant pas de limites de temps s'appliquent.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

· **Matériau des gants**

The selection of a suitable glove depends not only on the material but also on other quality characteristics and varies from manufacturer to manufacturer.

Protective gloves according to EN 374.

Suitable material: nitrile rubber

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide. Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques EN-Norme: EN 166

· **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Faible, caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

(suite page 7)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

Nom du produit: WGP 105

(suite de la page 6)

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable. Facilement inflammable.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	2,1 Vol % (Ethylacetat)
· Supérieure:	11,5 Vol % (Ethylacetat)
· Point d'éclair	-4 °C (Ethylacetat)
· Température d'inflammation:	265 °C
· valeur du pH:	Non déterminé. Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité:	
· Dynamique à 20 °C:	214 mPas (EN ISO 2555)
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,98 g/cm³ (EN ISO 2811-1)
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	71,9 %
· VOC (CE)	71,94 %
· Teneur en substances solides:	28,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant

(suite page 8)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

Nom du produit: WGP 105

(suite de la page 7)

- | | |
|---|-------|
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir la section 10.2
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Éviter la chaleur. Évitez la lumière solaire directe.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Indications complémentaires:**
Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques** Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DL50	4.934 mg/kg (lapin) (OECD 401)
Dermique	DL50	>18.000 mg/kg (lapin)
	CL50	>18.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	CL50/4h	56 mg/l (rat)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	DL50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	CL50	>5.000 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

Nom du produit: WGP 105

(suite de la page 8)

- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
En raison de la forte pression de vapeur est une concentration dangereuse dans l'air rapidement été atteint. A des concentrations élevées peut se produire un effet narcotique.
- **Toxicité subaiguë à chronique:** pas testé.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Toxicité par administration répétée** pas de données disponibles
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** pas testé.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

141-78-6 acétate d'éthyle

EC50/24h	3.090 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412, Part 11)
EC50/48h	164 mg/l (daphnia magna)
	3.300 mg/l (scenedesmus subspicatus)
CL50/96h	230 mg/l (poisson)
	455 mg/l (pimephales promelas)
NOEC/72h	>100 mg/l (Alge (Desmodesmus subspicatus)) (OECD 201)
NOEC/21d	2,4 mg/l (daphnia magna)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC50/48h	>500 mg/l (daphnia magna)
CL50/96h	100-180 mg/l (La truite arc)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EWC). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

Nom du produit: WGP 105

(suite de la page 9)

· **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Résidus de produit non durcis sont des déchets spéciaux.

Résidus de produits durcis sont pas des déchets dangereux.

· **Code déchet:**

Les codes déchets suivants du catalogue européen des déchets (CED), sont considérés comme une recommandation. L'élimination doit être coordonnée avec l'entreprise d'élimination des déchets locaux.

Produits liquides:

080409 * colles et mastics contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses contiennent.

080410 colles et mastics contenant des déchets autres que ceux mentionnés sous 080409*.

produit non durci:

170203 en plastique

· **Catalogue européen des déchets 080111 * (recommandé)**

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Ce produit (liquide) et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1263

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

1263 PEINTURES, Dispositions spéciales 640D

· **IMDG, IATA**

PAINT

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

3 (F1) Liquides inflammables.

· **Étiquette**

3

· **IMDG, IATA**



· **Class**

3 Liquides inflammables.

· **Label**

3

(suite page 11)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

Nom du produit: WGP 105

(suite de la page 10)

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E, <u>S-E</u> B
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

Nom du produit: WGP 105

(suite de la page 11)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

· **Classe de pollution des eaux:** classe B (Classification propre)

· **VOC (CE)** 71,94 %

· **VOCV (CH)** 71,94 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Remarques pour formation**

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555). L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

· **Numéro de la version précédente:** 2

(suite page 13)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 26.02.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 23.02.2024

Nom du produit: **WGP 105**

(suite de la page 12)

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· **Sources**

www.gestis.de
www.echa.eu
logkow.cisti.nrc.ca

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

— CH/FR —